

LE DEVOIR



CULTURE

Québecor met sa menace à exécution et prive Bell du signal de TVA Sports | **B 8**

CULTURE

La croisade poétique de Zachary Richard. Une chronique d'Odile Tremblay. **B 8**

CAHIER **2**

ACTUALITÉS

Première capture photographique d'un trou noir **A 8**

TAXI

Bonnardel entrouvre la porte à une bonification de l'indemnisation

MYLÈNE CRÊTE
CORRESPONDANTE PARLEMENTAIRE
À QUÉBEC
LE DEVOIR

Le ministre des Transports, François Bonnardel, a adouci le ton mercredi envers les chauffeurs de taxi, lui qui était demeuré ferme depuis le dépôt de son projet de loi pour déréglementer cette industrie. Après avoir émis un non catégorique au cours des dernières semaines, il semblait plus disposé à revoir l'indemnisation pour les permis de taxi. « On attend les propositions, c'est ce que j'ai dit », a-t-il affirmé à sa sortie de la première journée de consultation en commission parlementaire lorsque *Le Devoir* lui a demandé s'il était prêt à bonifier l'enveloppe de 500 millions de dollars offerte par le gouvernement. Le projet de loi 17 abolirait les permis

On attend les propositions, c'est ce que j'ai dit

FRANÇOIS BONNARDEL



VOIR PAGE A 2 : TAXI

ENVIRONNEMENT

Un poisson menace un projet du port de Québec

Le quai projeté entraverait la reproduction du bar rayé, une espèce protégée



Le bar rayé, que l'on aperçoit ici, a été réintroduit dans les eaux du Saint-Laurent, mais il s'agit toujours d'une espèce en voie de disparition.

OLIVIER ZUIDA LE DEVOIR

ALEXANDRE SHIELDS
LE DEVOIR

Le projet Beauport 2020 risque de se heurter à la législation canadienne qui protège les espèces en péril. Le nouveau complexe portuaire industriel de 400 millions de dollars du port de Québec menacerait en effet un habitat essentiel pour le bar rayé, une espèce en voie de disparition. Les autorités gouvernementales attendent d'ailleurs depuis plusieurs mois des réponses du promoteur sur cet enjeu, a appris *Le Devoir*.

Présenté comme une « espèce patrimoniale mythique » dans le Plan d'action Saint-Laurent des gouvernements du Québec et du Canada, le bar rayé avait complètement disparu du fleuve à la fin des années 1960, notamment en raison de la dégradation de son habitat.

Le gouvernement du Québec a toutefois lancé en 2002 un programme pour reconstituer cette population. « Cette réintroduction a nécessité des investissements d'argent importants de la part du gouvernement québécois », précise d'ailleurs le ministre de l'Environnement du

VOIR PAGE A 2 : MENACE

INDEX

- DécèsA3
- ÉditorialA6
- IdéesA7
- MondeB1
- Avis légauxB2
- ÉconomieB4
- SportsB6
- MétéoB6
- Mots croisésB6
- SudokuB6
- CultureB7
- Grille TVB7

Manuscrit trouvé à Copenhague

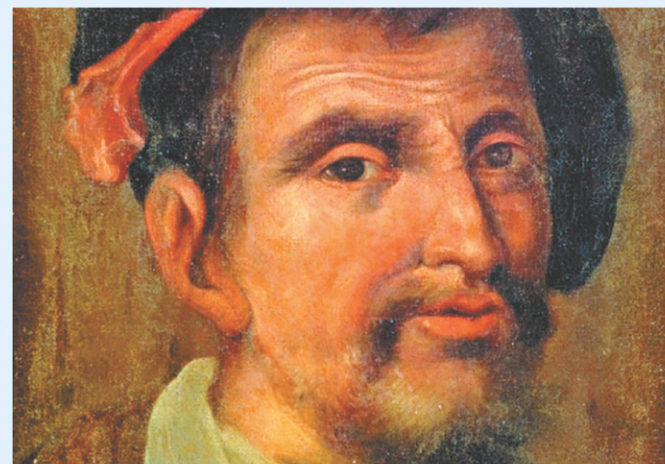
Un Québécois découvre le catalogue de l'extraordinaire bibliothèque du fils de Christophe Colomb

STÉPHANE BAILLARGEON
LE DEVOIR

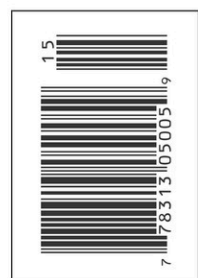
Dans le monde des érudits et des bibliophiles, c'est un peu comme si Guy Lazure avait découvert le plutonium par accident. Alors qu'il recherchait des lettres d'un érudit espagnol de la Renaissance dans la bibliothèque de l'Université de Copenhague, le professeur québécois est tombé sur un très gros catalogue de la célèbre bibliothèque de Fernand Colomb (1488-1539). Le second fils de Christophe Colomb, humaniste et voyageur (il a même accompagné son père dans le Nouveau Monde) est considéré comme le plus grand collectionneur de livres de son temps.

Sa bibliothèque exceptionnelle a été léguée à la cathédrale de Séville. La Biblioteca Colombina s'y trouve toujours. Elle comptait environ 15 000 ouvrages au début du XVI^e siècle. Il en reste le quart dans la ville espagnole. Fernand Colomb aurait fait rédiger deux *Libros de los Epitomes* avant sa mort. Celui découvert à Copenhague (l'autre est encore manquant) permet de refaire en partie la liste des ouvrages d'origine, y compris les manuscrits éparpillés ou détruits. La description annotée explique la provenance des livres collectionnés, leur prix d'achat et même leur contenu à l'aide de résumés substantiels. D'où le titre donné à ce genre de gros bouquin synthétique, l'épitome étant l'abrégé d'un livre.

VOIR PAGE A 4 : MANUSCRIT



Fernand Colomb
BIBLIOTECA COLOMBINA



Une juste compensation

TAXI

SUITE DE LA PAGE A 1

de taxi, dont la valeur peut dépasser 150 000 \$ dans certains cas, pour permettre l'entrée de nouveaux joueurs dans l'industrie.

Plus tôt dans la journée, M. Bonnardel n'écartait pas une bonification de la redevance temporaire de 20 cents par course prévue dans son projet de loi pour enrichir le programme de modernisation de l'industrie mis sur pied par le gouvernement précédent. Ce programme prévoit une aide financière pour l'achat de véhicules électriques ou hybrides, le développement d'outils technologiques et la création d'une image de marque. Selon le ministre, cette redevance générerait 36 millions de dollars durant les trois années où elle serait prélevée. Ce montant s'ajouterait aux 44 millions de dollars déjà alloués au programme en 2017.

« Je sais que certains dans les mémoires ont écrit qu'on devrait peut-être l'augmenter de façon additionnelle, a-t-il dit. Moi, je suis ouvert aux propositions. Ce que j'ai demandé à l'industrie du taxi depuis le début, c'est de me proposer des choses. Est-ce que c'est une avenue qui pourrait être ouverte, qui serait intéressante? Sûrement. »

« Bonnardel assassin! »

La commission parlementaire s'est ouverte mercredi alors que des dizaines de chauffeurs de taxi venus d'un peu partout au Québec manifestaient leur mécontentement à l'extérieur de l'Assemblée nationale.

« Bonnardel assassin », ont-ils scandé en accusant le gouvernement de tuer leur industrie.

Si le gouvernement poursuit sur sa voie « tyrannique » qui mène à la « disparition » de l'industrie, les propriétaires exigent d'être pleinement indemnisés pour la valeur de leur permis calculée avant l'arrivée de la multinationale Uber, a expliqué l'un des représentants de l'industrie, Abdallah Homsy, en mêlée de presse.

Deux groupes qui soutiennent la libéralisation de l'industrie ont plaidé en leur faveur en commission parlementaire. Le dédommagement pour la perte de valeur des permis doit être juste et équitable, selon la Fédération des Chambres de commerce du Québec (FCCQ) et l'Institut économique de Montréal (IEDM).

« De toute évidence, il y a un effort à faire, a constaté le président-directeur général de la FCCQ, Stéphane Forget. Cette compensation-là doit voir le jour parce qu'il y a des gens qui ont œuvré dans un système et ce système-là tombe. »

Le gouvernement a offert jusqu'à maintenant 500 millions de dollars en tout aux détenteurs de permis, dont 250 millions ont été versés lorsque les libéraux étaient toujours au pouvoir. L'industrie évalue plutôt la valeur de ces permis à 1,4 milliard de dollars.

Le montant d'indemnisation se situe probablement entre les deux, selon M. Forget. Une analyse d'impact réglementaire du ministère des Transports publiée mardi estime que les 7500 permis de taxi ordinaires répertoriés au Québec représentent 748,7 millions de dollars.

L'IEDM a avancé qu'il revenait au gouvernement de « réparer son erreur », celle d'avoir soumis l'industrie du taxi à une gestion de l'offre il y a près de 50 ans en limitant le nombre de permis.

« C'est nécessaire qu'il y ait un plan de compensation, après tout, c'est les chauffeurs qui ont participé au système en étant tout à fait conscients de ce qu'on leur demandait, ils ont respecté la loi », a affirmé l'un des signataires du mémoire de l'IEDM, Vincent Geloso, en entrevue au *Devoir*.

« C'est une propriété qu'ils ont, a-t-il ajouté. C'est comme si on leur enlevait leur maison, qu'on disait: "Le titre de votre propriété sur votre maison n'est plus valide." C'est un peu inéquitable. »

Il a suggéré l'imposition d'une taxe transitoire sur chaque course pendant dix ans pour créer un fonds qui servirait à compenser l'effondrement de la valeur comptable des permis de taxi après l'adoption du projet de loi 17.

Ce dédommagement doit plutôt provenir d'Uber, selon Québec solidaire.

« Il y a Uber qui a déjà payé des montants d'argent ailleurs, a affirmé la députée Ruba Ghazal. En ce moment, il paie zéro. Ce n'est pas toujours aux usagers de payer. C'est à Uber, et il va falloir lui imposer qu'il paie de l'argent. »



François Bonnardel



Abdallah Homsy

III ÉLECTIONS

La CAQ a été moins dépensière que le PLQ et le PQ

MARCO BÉLAIR-CIRINO
CORRESPONDANT PARLEMENTAIRE
À QUÉBEC
LE DEVOIR

Le succès d'une campagne électorale est plus qu'une affaire de sous. L'équipe de François Legault a remporté une victoire décisive le 1^{er} octobre dernier même si elle a dépensé des centaines de milliers de dollars de moins que le Parti libéral du Québec ou le Parti québécois.

La Coalition avenir Québec a comptabilisé des dépenses totalisant plus de 6,1 millions durant la campagne électorale, comparativement à 7 millions pour le PLQ et 6,3 millions pour le PQ (+ 216 602 \$), peut-on lire dans le *Sommaire des rapports de dépenses électorales*, publié par Élections Québec.

La troupe de Philippe Couillard a ainsi déboursé 938 224 \$ de plus que la CAQ pendant un marathon électoral de 22 jours, durant lequel elle a décliné ses propositions pour « faciliter la vie des Québécois » aux quatre coins du Québec.

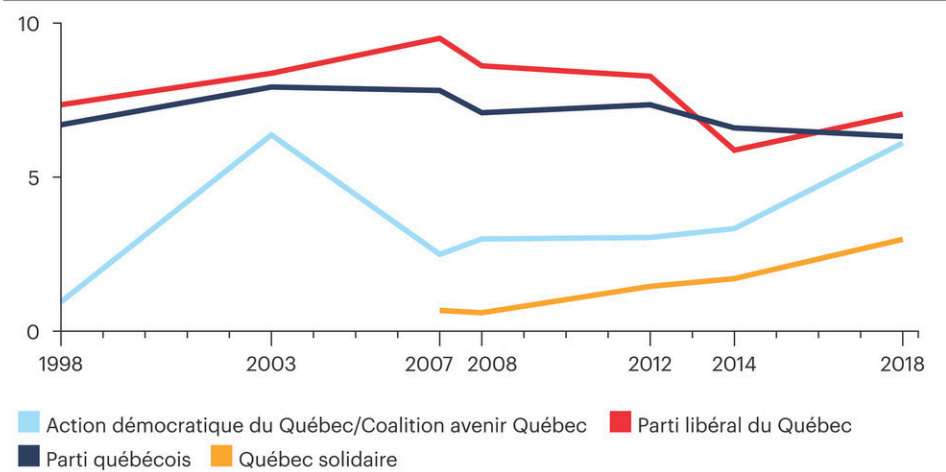
D'ailleurs, toutes proportions gardées, c'est le PLQ qui a déclaré le plus de frais de voyage et de repas. La formation politique a nolisé des avions afin de transporter le premier ministre Philippe Couillard et sa suite de Roberval à Sherbrooke en passant par la Gaspésie, les Îles-de-la-Madeleine et la Côte-Nord. Peine perdue, les circonscriptions visitées sont tombées (ou retombées) dans l'escarcelle de partis adverses. Factures d'Air Inuit, Max Aviation et Panorama Fixed Wings: plus de 100 000 \$.

Lors du prochain rendez-vous électoral, « ce n'est pas vrai qu'on va se présenter devant les Québécois avec des pailles en bambou et une deuxième carte d'assurance-maladie! » a lancé la députée de Saint-Laurent, Marwah Rizqy, mardi.

Le Parti québécois a dépensé 6,3 millions durant la campagne électorale, c'est-à-dire 216 602 \$ de plus que la CAQ. « Sérieusement. »

L'« Équipe François Legault » a toutefois investi davantage que le PLQ et le PQ en publicité (3,2 millions). C'est plus de la moitié du budget de dépenses de la CAQ qui a été alloué dans différentes offensives publicitaires. Le parti politique a retenu les services de Carat, une filiale de Dentsu Aegis Network, moyennant 1,7 million. Le groupe, qui a pignon sur rue dans le sud-ouest de Montréal, se targue de pouvoir compter sur des agences spécialisées en affichage, en performance

Dépenses électorales des partis et de leurs candidats en millions de dollars



Données Directeur général des élections du Québec Infographie Le Devoir

7 millions

Le PLQ a dépensé plus que tous les autres partis. Mais il a tout de même dû se contenter de la deuxième position.

6,3 millions

Avec un investissement de cette importance, le PQ n'a fait élire que 10 députés. Depuis, une élue a quitté la formation politique.

6,1 millions

La CAQ a remporté les élections, même en étant relativement économe.

3 millions

QS, le parti qui se dit de la rue, a dépensé deux fois moins que les autres et fait élire malgré cela 10 députés.

numérique, en efficacité de la mise en marché et en création » et de « crée[r] des campagnes médiatiques multiplateformes et innovantes, livrant une valeur commerciale supérieure ». La CAQ s'est aussi tournée vers Sud-Ouest Productions, qui s'enorgueillit de « pousser constamment les limites pour que chaque projet soit exceptionnel ». « C'est en soi une belle aventure chaque fois », note l'équipe de producteurs et réalisateurs.

Québec solidaire a, pour sa part, dé-

pensé près de 3 millions en campagne électorale. C'est deux fois moins que le PLQ, le PQ ou la CAQ.

Les autres partis politiques ont couvert des dépenses totalisant 673 471 \$ du 24 août au 1^{er} octobre, dont 196 834 \$ pour le Parti vert du Québec (PVQ) et 183 204 \$ pour le Parti conservateur du Québec (PCQ).

À l'instar des quatre partis politiques représentés à l'Assemblée nationale, le PVQ et le PCQ ont droit à un remboursement de la moitié des dépenses électorales effectuées par l'état-major de leur formation politique par Élections Québec, puisqu'ils ont obtenu au moins 1 % des votes valides (1,68 % pour le PVQ et 1,46 % pour le PCQ).

Ayant obtenu à peine 0,57 % des suffrages, le Nouveau Parti démocratique du Québec n'aura pas droit à un sou de la part d'Élections Québec. La facture de sa première aventure électorale québécoise s'élève à 106 855 \$.

Le Directeur général des élections rembourse aussi 50 % de la note de campagne de candidats ayant rallié l'appui d'au moins 15 % des électeurs de leur circonscription. Ils sont : 112 caquistes, 86 libéraux, 60 péquistes et 51 solidaires.

En résumé, les partis politiques et les candidats indépendants ont déboursé durant la dernière campagne électorale un total de 23,1 millions. Il s'agit d'un record. Cependant, aucun d'entre eux n'a frôlé la limite permise par la Loi électorale, soit environ 8,9 millions pour 125 candidats.

Une espèce protégée

MENACE

SUITE DE LA PAGE A 1

Québec dans un document déposé à l'Agence canadienne d'évaluation environnementale (ACEE), qui pilote l'examen du projet Beauport 2020.

Le bar rayé est donc de retour dans le Saint-Laurent, si bien que Pêches et Océans Canada (MPO) devrait faire passer son statut d'espèce « disparue » à « en voie de disparition », en vertu de la Loi sur les espèces en péril (LEP). « Une mise à jour du Programme de rétablissement du bar rayé, incluant une mise à jour de l'habitat essentiel, est en développement », précise aussi une porte-parole du MPO, Karina Laberge.

Un « avis scientifique » produit en 2017 par le MPO pour la « désignation » de cet habitat essentiel démontre d'ailleurs clairement que la baie de Beauport et le « secteur portuaire de Québec » constituent un habitat crucial pour le rétablissement de l'espèce.

Or, c'est précisément dans cet habitat que le port de Québec veut implanter le projet Beauport 2020, qui comprend la construction d'un nouveau quai de 610 mètres, le dragage de plus de 900 000 m³ de sédiments et le remplissage d'une partie du fleuve pour créer un nouvel « espace » de 170 000 m², afin de stocker des conteneurs.

Dans un document mis en ligne par l'ACEE le 30 mai 2018, le MPO est pourtant formel : « Le secteur du nouveau quai correspond à une aire de reproduction pour le bar rayé du fleuve Saint-Laurent, population protégée en vertu de la Loi sur les espèces en

péril. Seuls deux sites de reproduction sont actuellement connus pour cette population en rétablissement dans le Saint-Laurent. »

Le ministère ajoute que le quai serait construit directement dans un « secteur très important dans le déroulement de la fraie », et qui fera donc vraisemblablement partie de l'habitat jugé essentiel pour le bar rayé. Or, la LEP prévoit qu'« il est interdit de détruire un élément de l'habitat essentiel d'une espèce sauvage inscrite comme espèce en voie de disparition ou menacée — ou comme espèce disparue du pays dont un programme de rétablissement a recommandé la réinsertion à l'état sauvage au Canada ».

Réponses attendues

Dans son étude d'impact et dans des réponses fournies à l'ACEE jusqu'en avril 2018, le port de Québec admet que « la zone d'extension du quai 53 fait partie d'une aire de rassemblement printanier du bar rayé », mais affirme qu'« aucune activité de fraie du bar rayé » n'a lieu dans ce secteur.

Dans une réponse à ces affirmations du port de Québec, le MPO précise cependant que « l'espèce est connue pour utiliser des aires de rassemblement avant la fraie qui, à l'instar des frayères, jouent un rôle essentiel pour la reproduction. Les aires de rassemblement avant la fraie font partie intégrante de l'habitat nécessaire à la reproduction ».

Le ministère ajoute que l'étude d'impact du projet ne précise « aucun plan compensatoire » pour la destruction « d'habitats de haute valeur » pour le poisson, ce qui signifie que Beauport

2020 risque « de nuire ou de mettre en péril la survie ou le rétablissement d'une espèce en péril [bar rayé] ».

Dans le cadre de la dernière demande de l'ACEE adressée au port de Québec, datée du 8 juin 2018, l'Agence exige en outre que le promoteur de Beauport 2020 reprenne « la description des fonctions d'habitat du bar rayé observées au site de prolongement du quai 53 en remplaçant la fonction d'habitat de migration identifiée par le promoteur par une fonction de reproduction ».

L'ACEE souligne qu'en plus de son rôle dans la reproduction de cette espèce protégée, le secteur visé pour construire le nouveau quai « se trouve à l'intérieur de zones quasi vastes qui constituent des aires d'hivernage et d'alimentation des adultes et de croissance des larves et des juvéniles, ce qui ajoute à l'importance de ce secteur pour l'espèce. La description de l'habitat essentiel doit prendre en compte ces constats et rapporter les connaissances acquises au cours des dernières années par la communauté scientifique ».

Même si la demande a été formulée il y a maintenant plus de dix mois, l'ACEE a confirmé au *Devoir* qu'elle est toujours « en attente » des réponses du port de Québec. La porte-parole de l'administration portuaire, Marie-Andrée Blanchet, a affirmé pour sa part que « conformément à la demande de l'ACEE, nous avons complété l'évaluation de la question de l'utilisation de l'habitat par le bar rayé ».

Est-ce que vous estimez toujours que le secteur du projet portuaire n'est pas utilisé par le bar rayé durant la période de reproduction? Êtes-vous convaincus de pouvoir réaliser le projet Beauport 2020 sans nuire au bar rayé? M^{me} Blanchet n'a pas fourni de réponses à ces questions, invitant simplement *Le Devoir* à « consulter le site de l'Agence pour l'information de nature technique ».

C'est comme si on leur enlevait leur maison, on disait: "Le titre de votre propriété sur votre maison n'est plus valide." C'est un peu inéquitable.

VINCENT GELOSO



La page blanche du PLQ

MICHEL DAVID



Il est vrai que les responsabilités de chef de parti sont difficiles à concilier avec celles de père d'une jeune famille. On ne peut certainement pas blâmer André Fortin de privilégier celle-ci, mais la situation précaire du PLQ a sûrement facilité sa décision.

On a beau dire que les choses peuvent changer rapidement en politique, les chances que le PLQ remporte l'élection de 2022 paraissent très minces. La reconstruction s'annonce longue et ardue. Le jour où le PLQ semblera voir le bout du tunnel, le chef usé par des années dans l'opposition risque fort d'être sacrifié sur l'autel du pouvoir. Pierre Moreau et Sébastien Proulx, qui ont déclaré forfait d'entrée de jeu, en étaient bien conscients.

On dit souvent que le PQ dévore ses chefs, mais le PLQ est encore plus impitoyable envers les perdants. Claude Ryan, qui avait été accueilli comme un sauveur en 1978, a survécu 16 mois après à la défaite d'avril 1981 avant de lancer la serviette. Jean Charest a échappé au même sort après celle de 1998 simplement parce que le PLQ avait obtenu plus de votes que le PQ. Même réélu dans Roberval, Philippe Couillard n'aurait pas fait vieux os.

Un chef défait qui s'accroche doit s'attendre à vivre de pénibles années. Entre 1998 et 2003, M. Charest avait été constamment sur la corde raide. Chaque conseil général du PLQ, il était presque gênant de le voir détailler son emploi du temps, comme s'il sentait le besoin de justifier son maintien en poste.

En avril 2000, le président du conseil d'administration, André Fortier, avait exprimé brutalement la déception des milieux d'affaires. « Il faut qu'on ait mieux que ça », avait-il lancé sur les ondes de TVA. Trois semaines plus tard, le magazine *L'actualité* rapportait sans le nommer les propos d'un ancien ministre libéral selon lesquels M. Charest n'avait pas l'envergure intellectuelle requise.

•••••

André Fortin était perçu comme la vedette montante et le chouchou de l'establishment du parti, mais rien n'assure qu'il aurait pu faire la traversée du désert avec la même résilience que l'ancien premier ministre.

Le député de Pontiac a démontré un réel talent pour la politique depuis son entrée à l'Assemblée nationale. Alors que le ministre des Transports avait été un véritable casse-gueule pour ses prédécesseurs, M. Fortin s'en est sorti indemne. À 37 ans, il peut cependant se permettre de passer un tour et d'attendre des jours meilleurs.

Plusieurs lui ont trouvé une ressemblance avec Robert Bourassa, mais ceux qui souhaitent voir le PLQ renouer avec son passé nationaliste se demandent si cet homme, qui a fait ses classes dans les officines libérales à Ottawa, était réellement l'homme de la situation. On n'a jamais senti chez lui un quelconque intérêt pour l'affirmation de la spécificité québécoise.

Il est vrai que le PLQ, dont la grande majorité des députés ont été élus grâce à l'appui des non-francophones, ne semble pas prêt à prendre les moyens nécessaires pour se reconstruire avec la majorité francophone.

Quand Alexandre Taillefer a osé dire qu'il devrait se positionner dans la défense du français et s'employer à « faire évoluer le Canada », il a été rapidement rappelé à l'ordre. M. Taillefer n'était sans doute pas le messager idéal après sa performance désastreuse à la présidence de la campagne électorale, mais les libéraux auraient eu intérêt à se concentrer sur le message.

•••••

« C'est un peu une page blanche en ce moment, le Parti libéral. Ça, c'est intéressant pour n'importe quel parti politique », a déclaré M. Fortin. À la condition d'avoir quelque chose à écrire.

En réalité, le PLQ souffre du syndrome de la page blanche depuis longtemps.

Philippe Couillard avait promis de refaire du PLQ ce lieu de réflexion qui avait jadis jeté les bases de la Révolution tranquille, mais il est vite retombé dans la torpeur intellectuelle qui avait caractérisé les années Charest.

Loin de se renouveler, il s'est plutôt transformé en « machine à ramasser de l'argent », comme l'a déploré un de ses anciens présidents de l'ère Bourassa, Robert Benoît. La commission Charbonneau a cassé la machine, mais rien ne l'a remplacée.

La députée de Saint-Laurent, Marwah Rizqy, dont le franc-parler est décidément rafraîchissant et qui ne cache pas ses ambitions, a dénoncé à mots à peine couverts la pauvreté des propositions libérales lors de la dernière campagne électorale. « Je travaille sur une plateforme pour 2022 parce que ce n'est pas vrai qu'on va se présenter devant les Québécois avec des pailles en bambou et une deuxième carte d'assurance-maladie », a-t-elle déclaré.

La course à la chefferie, dont le conseil général du PLQ définira les règles au conseil général du début de mai, devrait en principe être l'occasion d'un grand brassage d'idées. Encore faudrait-il qu'il y ait une course digne de ce nom.

Après le retrait de M. Fortin, M^{me} Rizqy et l'ancienne vice-première ministre, Dominique Anglade, sont les seules à être officiellement dans les rangs. Si l'idée de confier la direction du parti à une femme pour la première fois est séduisante, il serait certainement dans l'intérêt du PLQ qu'au moins un candidat vienne de l'extérieur de Montréal.

Certains auraient même tenté de convaincre Sam Hamad de se porter volontaire. C'est dire à quel point ils sont désespérés.

En réalité, le PLQ souffre du syndrome de la page blanche depuis longtemps. Philippe Couillard a promis de refaire du PLQ ce lieu de réflexion qui avait jadis jeté les bases de la Révolution tranquille, mais il est vite retombé dans la torpeur intellectuelle qui avait caractérisé les années Charest.

III LAÏCITÉ

Le maire Steinberg pourrait être sanctionné

Québec comme Ottawa dénoncent les propos de l'élu municipal

MARCO BÉLAIR-CIRINO
CORRESPONDANT PARLEMENTAIRE
À QUÉBEC
LE DEVOIR

Le maire de Hampstead, William Steinberg, se retrouve désormais dans le collimateur de la Commission municipale du Québec (CMQ) pour avoir accusé le gouvernement caquiste de procéder à du « nettoyage ethnique » au moyen du projet de loi sur la laïcité de l'État.

La CMQ évaluera si M. Steinberg a commis un manquement au Code d'éthique et de déontologie des membres du conseil de la Ville de Hampstead. Le document enjoit notamment les élus de la municipalité de l'île de Montréal à « respecter les normes les plus strictes en matière d'honneur et d'intégrité dans l'exercice de leurs fonctions, et ils doivent faire preuve de prudence dans la recherche de l'intérêt public ».

Malgré les appels répétés des élus de l'Assemblée nationale, M. Steinberg se refuse à présenter ses excuses pour avoir décrit le projet de loi 21 comme un moyen pour l'équipe de François Legault de procéder à un « nettoyage ethnique pacifique ». « Je parlais de nettoyage ethnique non pas par les armes, mais par la loi », a-t-il réitéré.

Un élu ayant dérogé au Code d'éthique et de déontologie de Hampstead peut se voir imposer par la CMQ une réprimande ou encore d'une suspension du conseil municipal pour un maximum de 90 jours.

En en « remett[ant] », M. Steinberg a

fait preuve d'un « manque de respect envers la majorité des Québécois », a fait valoir le premier ministre François Legault, mercredi. « Il est en train de se mettre à dos la majorité des Québécois. Je ne pense pas que ça va aider sa crédibilité », a-t-il affirmé dans une mêlée de presse.

De son côté, le chef intérimaire du Parti libéral du Québec, Pierre Arcand, a donné pour « consigne » aux membres de son caucus de ne pas s'afficher aux côtés du maire de Hampstead, qui a tenu des propos « inacceptables », selon lui — dans des manifestations contre le projet de loi 21. « Si j'étais à sa place, je réfléchirais à mon avenir », a poursuivi M. Arcand, se gardant toutefois d'appeler M. Steinberg à démissionner.

Reproches à la CAQ

Le gouvernement caquiste n'est pas pour autant exempt de tout reproche dans cette affaire, a fait valoir M. Arcand mercredi. « C'est sûr que ce que la CAQ fait au Québec, de façon générale, incite à ce genre d'excès », a soutenu le chef de l'opposition officielle à l'Assemblée nationale, avant d'ajouter : « Il y a des projets de loi qui sont diviseurs. Et évidemment, ça mène souvent à des excès. » M. Legault a demandé à son adversaire « de ne pas faire exprès pour rajouter de l'huile sur le feu ». « J'ai de la misère à reconnaître Pierre Arcand », a-t-il lancé aux courriéristes parlementaires avant de filer vers le Salon bleu.

À Montréal, l'administration Plante a

invité, du bout des lèvres, M. Steinberg à faire acte de contrition. « Je vais laisser à M. Steinberg la liberté de s'excuser, mais on préférerait qu'il s'excuse », a affirmé le membre du comité exécutif Jean-François Parenteau. « L'important, dans ce débat, c'est de garder de la hauteur. Ça ne donne rien de rentrer dans l'émotivité et de descendre bas », a-t-il insisté.

Libéraux et conservateurs

À Ottawa, le premier ministre Justin Trudeau et le chef conservateur ont tour à tour dénoncé la sortie médiatique « inacceptable » du maire d'Hampstead. De son côté, Gérard Deltell a répété en boucle qu'il s'agissait d'un débat québécois dans lequel il ne voulait pas, en tant qu'élu fédéral, s'immiscer. « Quand on dit qu'il y a un débat, évidemment, il peut y avoir des propos qui peuvent parfois surprendre, décevoir, mais c'est ça, un débat politique. » Condamne-t-il les propos? « Ça appartient au débat provincial. »

Le Bloc québécois a demandé le consentement unanime de la Chambre des communes pour condamner les propos du maire, mais à sa grande surprise — car il en avait au préalable reçu l'assurance de chacun des autres partis —, il ne l'a pas obtenu. Quelques voix se sont élevées — des banquettes libérales, selon le Bloc — pour s'opposer à la motion. « Si tu ne dénonces pas, dans une certaine mesure, tu cautionnes », a conclu le chef bloquiste, Yves-François Blanchet.

Avec Hélène Buzzetti et Jeanne Corriveau



Même si le second désavoue le projet de loi sur la laïcité du premier, François Legault et Justin Trudeau ont tous les deux condamné les propos du maire de Hampstead.

JACQUES BOISSINOT ET SEAN KILPATRICK LA PRESSE CANADIENNE



III PROJET DE LOI 21

Le NPD croit avoir adopté une position acceptable au Québec

HÉLÈNE BUZZETTI
CORRESPONDANTE PARLEMENTAIRE
À OTTAWA
LE DEVOIR

Le NPD ne craint pas de subir cet automne le même sort électoral qu'en 2015 et de payer chèrement son opposition à la loi québécoise sur la laïcité. Les députés du Québec pensent que les électeurs leur sauront gré de reconnaître à l'Assemblée nationale la légitimité de légiférer en la matière.

En 2015, des vandales avaient dessiné des niqabs sur la photo de certaines candidates néodémocrates en réponse à l'appui du parti aux prestations de serment de citoyenneté à visage voilé. Le Bloc québécois avait attaqué le NPD sans relâche, notamment avec une publicité montrant une goutte de pétrole se transformant en burqa. Le NPD avait perdu les trois quarts de ses sièges au Québec.

Le scénario se répétera-t-il? « Je ne vois pas comment ça pourrait se répéter dans la mesure où le message est clair, basique, facile à comprendre : l'Assemblée nationale a toute autorité pour légiférer en la matière. Qu'est-ce qu'un membre du Bloc québécois peut me reprocher? »

demande le député Robert Aubin, appuyé par le député Matthew Dubé.

Le chef adjoint Alexandre Boulerice prédit que le NPD sera épargné, car il ne répète pas l'erreur de 2015 d'afficher une sorte de supériorité morale.

« Il faut éviter de faire comme on l'a fait en 2015, éviter d'avoir une approche légaliste ou chartiste, dit-il. Il faut être à l'écoute et dire aux gens que s'ils ont un malaise, s'ils ne sont pas sûrs, on le comprend. Mais après, on va dire quelles sont nos préoccupations, ce qu'on veut éviter, et on aura une conversation qui sera plus humaine plutôt que de leur dicter de haut [ce qu'il faut penser]. »

Le chef du NPD, Jagmeet Singh, a déclaré qu'il respectait la compétence du Québec de légiférer en matière de laïcité, mais qu'il n'était « pas d'accord avec ce projet de loi », car contrôler l'apparence des gens « soulève de grandes inquiétudes ». Les cinq députés québécois auxquels *Le Devoir* a parlé disent appuyer cette position, mais certains laissent entendre quelques bémols.

C'est le cas de Pierre Nantel, qui soutient que la position de M. Singh n'engage pas le parti. « C'est son point de vue personnel. Il faisait allusion à son

expérience personnelle. » Il trouverait « dommage » que le chef prétende parler au nom du NPD « parce que les députés fédéraux n'ont pas d'opinion à émettre là-dessus ».

À l'inverse, son collègue François Choquette (Drummond) affirme « qu'en principe, on est contre, parce que ça va à l'encontre des chartes ». Croyant catholique, M. Choquette dit avoir notamment à cœur les chrétiens désireux de porter une croix. « C'est sûr que je ne serais pas pour une loi comme ça au fédéral. S'il y avait une loi comme ça du même genre, ici, au fédéral, je voterais contre. »

Néanmoins, plusieurs élus admettent leur malaise envers les symboles religieux cachant le visage des femmes. M. Boulerice avait déjà déclaré ne pas aimer le niqab. « Je suis favorable à des services publics à visage découvert », dit-il encore aujourd'hui. Matthew Dubé abonde. « Quand on parle du niqab, de la burqa, on reconnaît qu'il y a un malaise. » M. Aubin ajoute sa voix. « Évidemment que c'est problématique. Ça a toujours heurté les Québécois. »

Avec Marie Vastel

III MÉTÉO

Le soleil printanier favorise un retour à la normale

GUILLAUME LEPAGE
LE DEVOIR

Si le soleil a finalement brillé sur une partie du sud du Québec mercredi, des milliers de ménages se sont préparés à passer une nouvelle nuit privés d'électricité. Le travail des équipes d'Hydro-Québec a néanmoins jugulé une bonne partie de la crise des derniers jours.

Au moment où ces lignes étaient écrites, plus de 39 000 foyers manquaient toujours de courant, pour un total de 875 interruptions de service. La région de Lanaudière demeurait la plus gravement touchée (17 400), suivie des Laurentides (12 500) et de Laval (8500).

« À peu près la moitié de ces pannes touchent trente clients ou moins », faisait remarquer en milieu de journée un porte-parole d'Hydro-Québec, Cendrix Bouchard. Ainsi, pour des réparations nécessitant aux techniciens parfois « plusieurs heures » de travail, seules quelques personnes retrouvaient le courant.

Dans le quartier Sainte-Rose, à Laval, Roselyne Forget et son conjoint, Jean Desrochers, se préparaient mercredi à souper une nouvelle fois aux chandelles. Équipé d'un poêle à bois, le couple s'estimait toutefois « privilégié » de pouvoir s'offrir un peu de confort dans son foyer, sans électricité depuis lundi soir. Plusieurs de leurs voisins n'avaient pas cette chance, devant faire la navette entre leur domicile et celui de leur entourage.

« Il y en a beaucoup qui partent quelques heures pour aller chez des amis ou dans leur famille avant de revenir. Ils ne veulent pas nécessairement laisser leur maison trop longtemps sans surveillance », raconte M^{me} Forget, les systèmes d'alarme étant hors d'usage.



Pour cette Lavalloise, à qui la situation actuelle rappelle « beaucoup » la crise du verglas de 1998, le plus embêtant reste les aliments périssables qu'elle devra se résigner à jeter aux ordures. « On a vidé le réfrigérateur et mis la nourri-

ture à l'extérieur pour la tenir au frais le plus possible. »

Haltes ouvertes

Les conditions météorologiques ont été plus clémentes mercredi, mais la

À Sainte-Rose, un vieil arbre n'a pu résister au poids du verglas.
JACQUES NADEAU
LE DEVOIR

hausse du mercure a passablement compliqué le travail d'Hydro-Québec. « Aujourd'hui, on a moins de clients en panne qu'hier à pareille heure, mais plus de pannes », précisait lorsque joint par *Le Devoir* Cendrix Bouchard. La neige s'est alourdie, abaissant ou sectionnant des branches d'arbres qui ont abîmé des fils du réseau électrique. Résultat : 181 pannes supplémentaires sont survenues dans la nuit de mardi à mercredi.

Dans les secteurs les plus éprouvés par la pluie verglaçante et les fortes bourrasques, les autorités municipales ont ouvert des haltes pour permettre aux citoyens de se réchauffer, ou même de passer la nuit. À Laval, en début de soirée, une trentaine de personnes se trouvaient dans l'une ou l'autre des deux haltes aménagées, selon un porte-parole de la Ville, Louis-Philippe Dorais. Seules deux d'entre elles comptaient y passer la nuit ; la veille, on en recensait une centaine.

Les autorités ont par ailleurs tenté mercredi de décourager les ménages sans électricité de chauffer leur résidence avec des moyens les plaçant à risque. Depuis le début des pannes, plus de vingt personnes ont dû être traitées pour une intoxication au monoxyde de carbone. « Ce n'est pas une bonne idée de rentrer son barbecue. Certains l'ont fait et se sont intoxiqués hier soir. Je fais un appel à la prudence », a lancé en matinée le premier ministre, François Legault.

Écoles fermées

La Commission scolaire de Laval a décidé mardi soir de fermer les portes de ses écoles primaires et secondaires. Elle a toutefois maintenu les cours du soir dans ses centres de formation, à l'exception de quatre établissements. La Commission scolaire des Affluents a, de son côté, fermé mercredi ses établissements scolaires, son service de transport et ses centres de formation.

Selon Environnement Canada, de belles journées sont à venir cette semaine, avec des températures avoisinant les 6°C. Vers la fin de la semaine, des averses de pluie et des températures au-dessus des normales de saison devraient également accélérer la fonte de la neige.

La pièce manquante

MANUSCRIT

SUITE DE LA PAGE A 1

Un savant britannique chargé maintenant d'analyser le trésor bibliophile, le professeur Edward Wilson-Lee, de l'université Cambridge, parle d'une découverte « extraordinaire ». Lui-même a publié l'an dernier une biographie de Fernand Colomb, *The Catalogue of Shipwrecked Books: Young Columbus and the Quest for a Universal Library*.

« Le professeur Wilson-Lee en met un peu et il a le sens de la formule », dit le professeur Lazure, demeuré très modeste devant sa découverte. Formé à l'Université de Montréal, docteur de l'université Johns Hopkins à Baltimore avec une thèse sur la culture et l'humanisme à Séville au XVI^e siècle, Guy Lazure enseigne l'histoire médiévale et de la Renaissance à l'Université de Windsor en Ontario.

« Disons que c'est la pièce manquante d'un puzzle. Ce catalogue permet de mieux comprendre une bibliothèque unique. Il n'en existe aucune de cette ampleur à l'époque. Les grands collectionneurs érudits et en moyens accumulaient quelques centaines de livres, pas des milliers d'ouvrages comme Fernand Colomb. »

Le livre des livres

Comme dans le roman *Manuscrit trouvé à Saragosse* de Jean Potocki, ce n'est pas une, mais plusieurs histoires qui s'imbriquent dans cette odyssée intellectuelle. La fascinante histoire court sur un demi-millénaire et deux continents pour lier au passage un Espagnol, un Danois, un Islandais et un Canadien, tous amoureux des livres.

Le professeur Lazure explique que le fils illégitime de Christophe Colomb a été accepté à la cour d'Espagne. Cette position de courtisan lui a fourni des revenus et des occasions de voyages en Europe pour y dénicher des manuscrits. Fernand Colomb collectionnait aussi les estampes.

Colomb fils employait des érudits pour lire et résumer ses livres. La plus longue synthèse du codex danois, concernant les œuvres complètes de Platon, court sur une trentaine de pages. Le catalogue comprend aussi bien des almanachs que des pamphlets. Le livre des livres s'étend sur quelque 2000 pages et fait un bon

piéd d'épaisseur. Il montre la boulimie insatiable du bibliophile, mais aussi et surtout ce qui intéressait un esprit alumé du XVI^e siècle, au moment de l'imprimerie naissante.

Un ambassadeur à la cour d'Espagne a acheté des manuscrits à la fin du XVII^e siècle, période sombre après des décennies fastes surstimulées par la découverte et l'exploitation du Nouveau Monde.

« Des nobles vendaient leur collection d'art, leurs meubles, leurs livres, explique Guy Lazure. On pense que l'ambassadeur a été attiré par de très vieux manuscrits qui remontent aux Wisigoths, peuple germanique qui a peuplé l'Espagne. » Le professeur fait l'hypothèse que le volume du catalogue a été dérobé par un chanoine puis recélé.

À la mort de l'ambassadeur, une partie de sa collection a été achetée par Árni Magnússon (1663-1730), autre fabuleux collectionneur d'ouvrages. Ce savant islandais a collecté des centaines de manuscrits de son pays (les fabuleuses sagas), ensuite légués à l'institution danoise où il était professeur et bibliothécaire.

Indices et patience

Le centre de documentation de l'institut Arnamagnæan de l'Université de Copenhague comprend une centaine de textes étrangers à la Scandinavie, dont une vingtaine en vieil espagnol ou en latin. Le codex de Colomb porte le numéro AM377 fol. C'est celui-là qu'a découvert le savant québécois.

« Les gens qui travaillent sur l'Espagne, comme moi, ne vont pas à Copenhague pour leurs recherches », explique le professeur Lazure. Lui-même s'y est retrouvé alors qu'il cherchait des lettres de l'humaniste Pedro Vélez de Guevara (1529-1591).

Le directeur de l'institut danois était bien content qu'un spécialiste s'intéresse enfin à des textes espagnols négligés depuis environ 350 ans. Il a demandé à l'universitaire québécois ibérophile de jeter un coup d'œil au lot.

« Beaucoup me semblaient venir de Séville, jusqu'à ce que je tombe sur le très gros livre, explique le foinneur professionnel. En un coup d'œil, j'étais à 95 % sûr de ce que c'était et d'où ça venait. La bibliothèque du fils de Colomb est vraiment unique à cette époque-là et tous les indices concordent. »

Sa découverte date de 2013, mais vient tout juste d'être publicisée par Den Arnamagnæanske Kommission. Deux spécialistes, le professeur José María Pérez Fernández de l'université de Grenade et le professeur Wilson-Lee, ont vérifié l'authenticité du manuscrit et vont maintenant s'atteler à la tâche de l'étudier et de le numériser, avec leur collègue de Windsor.

III MONTRÉAL

Parc Jean-Drapeau : difficile de réduire le stationnement

La Ronde détient un bail de 65 ans, souligne Luc Ferrandez

JEANNE CORRIVEAU
LE DEVOIR

Tout en accueillant favorablement les recommandations du rapport de l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) sur l'avenir du parc Jean-Drapeau, le responsable des grands parcs au comité exécutif, Luc Ferrandez, admet qu'il ne sera pas facile de réduire les places de stationnement sur les deux îles.

Selon lui, le rapport de l'OCPM reflète bien les souhaits exprimés par les Montréalais pendant la consultation. « Ils veulent ravoir un parc. Ils veulent que l'aspect insulaire soit rapporté », a commenté M. Ferrandez.

Publié mercredi, le rapport de l'OCPM recommande que le parc Jean-Drapeau retrouve sa vocation de grand parc urbain et que son caractère naturel et ses espaces verts et bleus soient mis en valeur dans le prochain plan directeur d'aménagement. Il suggère aussi d'y réduire la place de l'automobile et le nombre de places de stationnement.

« Ça va être difficile de réduire le nombre de stationnements », a toutefois indiqué Luc Ferrandez. Le Casino possède son propre stationnement, et il faudra travailler fort pour convaincre La Ronde de renoncer aux siens, car ceux-ci représentent des revenus importants, a expliqué l' élu : « Le maire Bourque a signé une emphytéose de 65 ans avec La Ronde. [...] Il faudra arriver avec des solutions innovantes avant de pouvoir dire qu'on va diminuer les stationnements. »

Le rapport critique aussi la place importante qu'occupent les grands événements dans le parc au détriment des usagers qui cherchent des lieux de détente. À ce sujet, la Ville pourrait mettre en place des règles plus restrictives pour les promoteurs d'événements comme Evenko ainsi que Piknic Électronik, qui occupe depuis deux ans la plaine des Jeux, prévient Luc Ferrandez. « Il faut travailler avec eux pour resserrer leur périmètre et garantir que les zones qu'ils occupent actuellement sont préservées », a-t-il insisté.

L'administration ne prévoit toutefois aucun changement pour la prochaine saison, mais elle entend discuter de cet enjeu lorsque les contrats arriveront à



Le rapport de l'Office de consultation publique de Montréal critique la place importante qu'occupent les grands événements dans le parc au détriment des usagers qui cherchent des lieux de détente.
PEDRO RUIZ
LE DEVOIR

échance. « Il ne s'agit pas d'étrangler Piknic Électronik avec des annonces de dernière minute, mais il va falloir travailler avec eux », a dit M. Ferrandez.

À ce sujet, Nicolas Cournoyer, cofondateur de Piknic Électronik, indique que des discussions sont en cours. Les événements ont été déplacés à la plaine des Jeux en raison des travaux sur l'amphithéâtre naturel, rappelle-t-il : « On est là pour une période transitoire en attendant un autre site. »

Il croit cependant en la cohabitation des usages. La place des Nations, située à la pointe de l'île Sainte-Hélène, représente peut-être la solution, avance-t-il.

L'enjeu de la gouvernance

Luc Ferrandez s'attend à ce que la Société du parc Jean-Drapeau présente un nouveau plan directeur en 2020. Il dit faire confiance au nouveau conseil d'administration dirigé par Renaud Coulombe. La question de la gouvernance demeure toutefois complexe.

« Ça prend un travail de surveillance mutuelle et de transparence pour s'assurer que ni d'un côté ni de l'autre on ne déroge des orientations d'un plan directeur sous la pression des lobbys. »

Au sujet de la « gouvernance participative » évoquée dans le rapport de l'OCPM, Luc Ferrandez doute qu'un modèle regroupant les partenaires comme le Casino ou La Ronde, qui ont un intérêt dans les décisions prises, reflète réellement la volonté des Montréalais. « Il faut vraiment regarder la question en profondeur. »

Le réseau de la santé : un milieu de travail toxique ?

L'épuisement professionnel, provoqué par des compressions et le manque de personnel, demeure un sujet tabou, affirment des employés

ANNABELLE CAILLOU
LE DEVOIR

Le devoir de loyauté dissuade les employés du milieu de la santé de dénoncer publiquement les failles du réseau. La ministre de la Santé, Danielle McCann, a pourtant appelé au dialogue le mois dernier, assurant que le temps des représailles était révolu.

« Tout le monde a peur de témoigner. Ça prend des superhéros, des gens exceptionnels qui n'ont pas peur des conséquences, ou des gens qui ne sont plus dans le milieu », confie un travailleur social préférant garder l'anonymat.

La peur au ventre, il a envoyé au *Devoir* une lettre, écrite avec d'autres acteurs de la santé, dénonçant l'organisation du réseau à travers la province. Encouragés à la performance et la rapidité — dans un contexte de réduction du personnel et des budgets —, les soignants finissent par tomber malades ou quitter ce milieu « devenu toxique ».

Cette lettre (voir notre page Idées), qu'il n'a finalement pas signée, a reçu l'appui de plusieurs organisations, dont le groupe Médecins québécois pour le régime public et l'Association des psychologues du Québec.

« On a rencontré plusieurs syndicats qui nous ont prévenus que la probabilité de compromettre notre devoir de loyauté était très forte si on signait la lettre », explique l'employé rencontré par *Le Devoir*. Les conséquences d'une sortie publique, bien que floues, pourraient être une rencontre avec la direction, un avertissement, une suspension ou une perte de privilèges tels que des aménagements d'horaire.

« C'est encore plus difficile quand on est dans une situation précaire. On ne veut pas être le nom dont les gestionnaires se souviennent, négativement, au moment de faire l'horaire », renchérit une employée temporaire au soutien à domicile, qui a aussi souhaité taire son nom.

Fin mars, M^{me} McCann a pourtant invité tous les acteurs du milieu de la santé au dialogue.

« Sentez-vous à l'aise, parlez. Dites-nous ce que vous pensez. Donnez-nous des solutions », a-t-elle lancé lors d'un sommet du Forum de la relève étudiante pour la santé au Québec. « Nouveau gouvernement, nouveau ton. On encourage les gens à ne pas avoir peur de parler à leur supérieur ou leur syndicat », a précisé son attaché presse, Alexandre Lahaie, mercredi.

Des propos qui contrastent avec la réalité dans les établissements de santé, estime l'employée au soutien à domicile. Elle raconte n'avoir jamais senti une ouverture à la discussion et à la remise en question de la part de ses supérieurs. « Il n'y a pas de temps pour ça ni d'espace voué à ça. »

« Rares sont ceux qui veulent prendre la parole, que ce soit dans les médias ou dans des études universitaires. Même



Encouragés à la performance et la rapidité, les soignants finissent par tomber malades ou quitter ce milieu « devenu toxique », affirment des travailleurs du réseau de la santé. ISTOCK

anonymement, les gens ont peur », renchérit le travailleur social qui doute que la ministre McCann réalise le « climat de peur » qui règne dans le réseau.

Les soignants se sentent ainsi pris entre l'arbre et l'écorce : ils veulent informer la population de leurs conditions de travail difficiles — car elles ont un impact direct sur les services offerts —, mais ont peur de manquer à leur obligation de loyauté, prévue dans le Code civil du Québec.

« Parler pourrait miner la confiance du public envers notre employeur : le système de santé. Mais dans un système public, notre devoir de loyauté ne devrait-il pas plutôt être envers la population ? » se questionne de son côté le travailleur social.

« Dérive du devoir de loyauté »

« Dans le secteur privé, où les entreprises sont en concurrence, on comprend ce devoir de loyauté, dont le non-respect par le salarié peut nuire à la réputation et la production de son entreprise. Mais c'est plus difficile à comprendre dans le secteur public », juge Jean-Philippe Lampron, professeur de droit à l'Université Laval, qui voit là un problème dans l'interprétation du Code civil.

« On a déjà vu plusieurs décisions, validées par un arbitre ou une cour de justice, où des employés du public ont subi des sanctions », critique-t-il.

Le professeur parle même d'une « dérive du devoir de loyauté » de la part des employeurs dans les milieux de la santé et scolaire, notamment. Cette obligation est trop souvent utilisée pour décourager quiconque de critiquer son établissement, d'après lui.

« On se prive collectivement d'un droit à l'information quand on ne laisse pas parler les acteurs de première ligne

qui pourraient parfaitement critiquer de bonne foi certaines dérives de leur milieu », insiste M. Lampron.

De son côté, Finn Makela, professeur spécialisé en droit du travail à l'Université de Sherbrooke, rappelle qu'il existe d'autres mécanismes de dénonciation. Les salariés peuvent faire passer leur message à travers leur représentant syndical ou s'adresser anonymement aux médias, par exemple. Dans des cas de malversation ou de non-respect des règlements, ils peuvent aussi se tourner vers le Protecteur du citoyen.

Dans un monde idéal, un salarié du secteur public devrait pouvoir s'exprimer comme citoyen, même lorsque le sujet touche son milieu de travail, reconnaît-il toutefois.

À LIRE : UN SYSTÈME DE SANTÉ QUI REND MALADES SES SOIGNANTS, EN PAGE A 7

EN BREF

Terre-Neuve-et-Labrador interdira à son tour les sacs en plastique

SAINT-JEAN — Terre-Neuve-et-Labrador a annoncé qu'elle deviendrait la deuxième province à interdire les sacs en plastique. Le gouvernement provincial a déposé mardi un projet de loi lui permettant d'interdire leur utilisation dans les magasins et autres points de vente au détail. La loi indique que l'interdiction ne devrait pas entrer en vigueur avant six à douze mois, pour donner aux consommateurs le temps de prendre l'habitude d'apporter des sacs réutilisables. L'Île-du-Prince-Édouard a adopté une interdiction similaire en juin dernier, qui entrera en vigueur le 1^{er} juillet.

La Presse canadienne

Nouvelle prolongation accordée à l'enquête sur les femmes autochtones

OTTAWA — L'enquête nationale sur les femmes autochtones a réclamé et obtenu une seconde prolongation de son mandat. Alors que la commission d'enquête devait rendre son rapport définitif d'ici la fin avril, elle disposera finalement d'un mois de plus pour remettre ses conclusions au gouvernement, soit d'ici la fin mai. Le rapport sera rendu public le 3 juin, lors d'une grande cérémonie. La commission note que le « processus de validation » de ses travaux auprès de familles, de grands-mères et de groupes autochtones et LGBT « a élargi et précisé le rapport définitif » et qu'elle a connu des problèmes de traduction. L'enquête, qui a débuté en septembre 2016, avait au départ un mandat de deux ans et un budget de 53,8 millions. Le gouvernement a accepté l'an dernier de prolonger ses travaux de six mois et d'octroyer 38 millions supplémentaires.

Le Devoir

Une nouvelle espèce humaine découverte aux Philippines

La famille s'agrandit : des chercheurs ont annoncé mercredi avoir découvert une nouvelle espèce humaine aux caractères morphologiques singuliers, qui vivait sur l'île de Luçon, aux Philippines, il y a plus de 50 000 ans. L'analyse de treize restes fossiles (dents, phalanges de pied et de main, fragments de fémur) trouvés dans la grotte de Callao, et appartenant à au moins trois individus dont un enfant, a conduit ces scientifiques à considérer qu'il s'agissait d'une nouvelle espèce, qu'ils ont nommée *Homo luzonensis*. Elle présente à la fois « des éléments ou caractères très primitifs ressemblant à ceux des Australopitèques et d'autres, modernes, proches de ceux des *Homo sapiens* », explique Florent Détroit, paléanthropologue au musée de l'Homme à Paris et principal auteur de l'étude parue dans la revue *Nature*.

Agence France-Presse

III OTTAWA

Le Bloc verse un salaire à Yves-François Blanchet

MARIE VASTEL
CORRESPONDANTE PARLEMENTAIRE
À OTTAWA
LE DEVOIR

Le nouveau chef du Bloc québécois, Yves-François Blanchet, touche à son tour un salaire que lui verse le parti en attendant qu'il se fasse élire à la Chambre des communes.

Le président du Bloc, Yves Perron, a confirmé au *Devoir* que M. Blanchet récoltait un salaire annuel de 98 000 \$. « Ce salaire a été renouvelé au déclenchement de la course à la chefferie, donc avant son arrivée », a relaté M. Perron.

Les bloquistes avaient décidé l'an dernier de verser un salaire de 95 000 \$ à leur ancienne chef Martine Ouellet, pour qu'elle soit rémunérée malgré le fait qu'elle ne soit pas députée fédérale. Elle avait également eu droit à une indemnité de départ de l'Assemblée nationale de 164 197 \$.

La rémunération pigée dans la caisse du Bloc québécois en avait toutefois fait sourciller plusieurs au parti, car elle représentait presque 10 % du budget annuel du Bloc de 1,1 million. Des fonds jugés plus que nécessaires à la veille d'une campagne électorale.

Le Bloc québécois était également dirigé par un chef non élu sous le règne de Daniel Paillé, entre 2011 et 2013. Mais ce dernier ne touchait alors qu'une somme de 25 000 \$ par année. M. Blanchet n'a pas voulu commenter sa prime mercredi.

Le leader du Nouveau Parti démocratique, Jagmeet Singh, s'est lui aussi fait verser une rémunération par son parti, entre son départ de l'Assemblée législative ontarienne en 2017 et son élection à la partielle de Burnaby-Sud en février. Son salaire annuel était de 172 700 \$ — l'équivalent d'un salaire de député fédéral. M. Singh avait pour sa part reçu une indemnité de départ de 116 550 \$ de Queen's Park.

CCMM la Chambre de commerce du Montréal métropolitain

Midi-conférence
BOMBARDIER

CN :
Aller de l'avant
au-delà de
nos 100 ans
d'héritage

Jean-Jacques Ruest
Président-directeur général
CN

Inscrivez-vous à ccmm.ca/CN **25 avril 2019**
de 11 h 30 à 13 h 30

Présenté par :

En collaboration avec :

Harcelé au travail?

Voyez
François Gendron
avocat
LL.L., M.A., Ph.D.

Vieux Montréal 514-845-5545

III ISRAËL

Bibi, plus toxique que jamais

Le thème de la corruption aurait dû occuper une place prépondérante dans la campagne électorale qui vient de se terminer en Israël, et Benjamin Nétanyahou, dont on sait déjà qu'il fera probablement l'objet d'une inculpation d'ici la fin de l'année, aurait normalement dû en payer un certain prix dans l'urne. Au contraire, son Likoud a amélioré son nombre de députés de cinq par rapport au dernier scrutin de 2015, et l'incroyable Nétanyahou, dont il faut bien reconnaître le cynisme talent à détourner la conversation, pourra reformer un gouvernement de coalition grâce à ses alliés ultraorthodoxes et d'extrême droite. Preuve, si besoin était, que l'état de santé de la démocratie israélienne n'est pas des plus sains.

GUY TAILLEFER



L'alternance n'aura donc pas lieu, même si l'opposition réunie autour de l'alliance Bleu et blanc de l'ancien chef d'état-major Benny Gantz a fait élire le même nombre de députés que le Likoud (35). Performance tout de même remarquable pour ce parti nouvellement créé. Et signe qu'après tout, « Bibi » est peu apprécié par une grande partie de l'électorat. Mince consolation.

Ces élections confirment surtout le glissement à droite de l'ensemble de l'offre électorale, sur fond de grande fatigue des électeurs à l'égard du conflit israélo-palestinien, ce qui est d'autant plus déprimant du fait qu'il s'agit de l'une des campagnes les plus sales que le pays ait connu, les réseaux sociaux aidant. Il se trouve en fait que, présentant le Bleu et blanc comme le parti de la « droite modérée », le général Gantz a mis en avant son passé militaire à défaut de savoir se définir avec plus de clarté sur le plan politique, refusant de s'engager à l'égard de la solution à deux États et se rangeant pour l'essentiel aux positions de la droite dure, nommément au sujet de Jérusalem comme « capitale unie et indivisible » d'Israël. Pendant qu'à gauche, les forces paraissent aujourd'hui moribondes, le glissement se traduisant par l'effacement du Parti travailliste, hier si influent, réduit avec ces élections à 6 députés et à moins de 5 % du vote.

C'est dire « à quel point est prégnant dans les idées qu'il faut être dur, en matière sécuritaire », disait en entrevue au *Monde* le philosophe israélien Assaf Sharon, alors que « mettre la tête dans le sable sur la question palestinienne est une catastrophe assurée ».

Catastrophe annoncée, à vrai dire, quoi qu'en dise le président Trump, qui s'est ridiculisé mercredi en affirmant que la victoire de Bibi améliorerait les perspectives de paix israélo-palestinienne. Le fait est que M. Trump a libéré la parole de M. Nétanyahou, si tant est qu'elle ne le fût pas déjà passablement, en reconnaissant Jérusalem comme capitale, au mépris d'une revendication fondamentale des Palestiniens, puis la souveraineté israélienne sur le plateau du Golan.

Il est devenu clair depuis plusieurs années qu'Israël s'approprie morceau par morceau les territoires occupés en y installant des colonies de peuplement juif et en y développant des infrastructures. Nétanyahou, dont le langage de plus en plus populiste, lire ultranationaliste, résonne apparemment auprès d'une large tranche de la jeunesse, se gênera dorénavant de moins en moins pour défendre publiquement cette politique du fait accompli. Sa promesse, à trois jours du scrutin, d'annexer à Israël les colonies en Cisjordanie, brisant un tabou qu'il s'était toujours imposé pour sauver — on se demande bien pourquoi — les apparences, revient à enterrer carrément l'idée que puisse un jour exister un État palestinien viable.

Qu'ensuite M. Trump s'autorise à faire ce qu'il a fait, et M. Nétanyahou à dire ce qu'il vient de dire met en évidence, par rapport à la cause palestinienne, l'indifférence des dictatures sunnites obnubilées par leur rivalité avec l'Iran.

Il en va du reste, par sa fuite en avant, de la survie politique du premier ministre sortant. Or, au pouvoir sans interruption depuis dix ans, l'homme fort qu'il est se retrouve maintenant à n'avoir jamais été aussi bien tenu en laisse par les formations d'extrême droite — suivant une logique postélectorale qui paraît exclure d'emblée la formation d'un gouvernement d'unité nationale avec M. Gantz.

S'il a déclenché des élections précipitées, c'était dans l'espoir de recréer une coalition qui le mettrait à l'abri d'un procès pour corruption qui lui pend au bout du nez lié à des affaires de trafic d'influence et de détournement de fonds. Et qui pourrait ultimement lui montrer le chemin de la prison. Ses partenaires de coalition vendront leur soutien à prix fort. Ils en demanderont beaucoup. Il leur en donnera beaucoup trop.

UN DEUXIÈME TROU NOIR EST PHOTOGRAPHIÉ À DES ANNÉES-LUMIÈRE DU QUÉBEC...

TOWN OF HAMPSTEAD



LETTRES

« Chum politique » et toponymie

Le 5 avril, dernier, le GIRAM a signifié à la Commission de toponymie du Québec son opposition à la proposition du ministre Bonnardel d'attribuer le nom de l'ex-chroniqueur politique Jean Lapierre à un important tronçon de l'autoroute 10. Nonobstant l'affection que l'on peut porter au personnage, l'organisme s'inscrit en faux contre une telle proposition en invoquant les règles largement reconnues ici et ailleurs dans le monde en matière de toponymie. Pour être durable dans le temps, un toponyme doit puiser dans le patrimoine historique et mémoriel d'une collectivité. S'il faut nommer ou renommer une section de l'autoroute 10, nécessité par ailleurs non démontrée, l'organisme demande pourquoi ne pas prendre en considération que les femmes, qui représentent 52 % de la population du Québec, sont absentes dans l'univers de la toponymie des grandes voies de communication.

À cette fin, il propose à la Commission de puiser parmi cinq noms de femmes ayant significativement marqué l'histoire du Québec.

Mais au-delà de cette considération, il faut soulever le caractère inconvenant et déplacé de l'initiative du ministre Bonnardel. Un ministre des Transports peut-il de

la sorte profiter de son statut politique de ministre pour saisir directement la Commission de toponymie en vue de faire attribuer le nom d'un « chum politique » et d'un ami personnel à une importante autoroute? La question mérite d'être soulevée; c'est ce que nous faisons.

« C'était vraiment un ami, une amitié où on mangeait ensemble à Noël avec nos conjointes. Quand il descendait à Québec, il m'appelait. On ne se parlait pas tous les jours, mais on avait la chance de jouer au golf l'été ensemble, souper, se parler de nos vacances qui s'en venaient, avec nos conjointes. Ce n'était pas juste le chum politique, c'était plus que ça ». (*Le Journal de Montréal*, 29 mars 2016).

Le Code d'éthique de la Commission de toponymie est explicite : « Le membre de la Commission doit, dans l'exercice de ses fonctions, prendre ses décisions indépendamment de toute considération politique partisane. » Un tel principe ne devrait-il pas également inspirer un ministre quand il est question de toponymie ?
Pierre-Paul Sénéchal, président du GIRAM.

Le 10 avril 2019

250 universitaires contre le projet de loi 21 : je dénonce

Je dénonce le manque de nuances dans le discours de ces

universitaires et sa contribution au malaise.

Je dénonce l'attitude des autres universitaires qui refusent de participer au débat.

Je dénonce l'attitude des universitaires et des directions de faire fi de la troisième mission de l'institution universitaire au Québec : le service direct à la communauté.

Je dénonce le discours de certains établissements prestigieux qui laisse entendre que la recherche constitue « la » mission des universités.

Je dénonce la propension des gouvernements successifs du Québec à faire fi des compétences universitaires.

Je dénonce la propension des gouvernements précédents à faire fi de la vraie nature de la Révolution tranquille et la présence de la religion au programme de formation des petits.

Je dénonce la pensée du gouvernement actuel voulant que le problème n'est que « juridique », alors qu'il est transdisciplinaire.

Je félicite le professeur Robert Leckey, doyen de la Faculté de droit de l'Université McGill, pour son article intitulé « *Un gouvernement de sondeurs ou de leaders* » paru dans *La Presse* du 4 avril, lequel constitue un modèle d'intervention constructive et respectueuse, conformément à l'esprit de la troisième mission des universités.

Claude Magnan, cadre retraité de l'UQAM

Montréal, le 6 avril 2019

LIBREOPINION

On ne peut plus refuser l'accès aux soins de santé aux enfants migrants

Michael Shevell*

Directeur du Département de pédiatrie et titulaire de la Chaire Harvey Guyda de l'Université McGill et pédiatre en chef de l'Hôpital de Montréal pour enfants

Un récent dossier de l'Observatoire des tout-petits a mis en lumière une situation peu connue du grand public, mais à laquelle se heurtent régulièrement les pédiatres. Des enfants habitant au Québec, dont plusieurs sont citoyens canadiens, n'ont pas accès à des soins couverts par l'assurance maladie en raison de leur statut d'immigrant ou de celui de leurs parents.

Ces enfants n'ont pas leur mot à dire quant aux conditions dans

lesquelles ils naissent. Leurs familles ont émigré, souvent en dépit de grandes difficultés, pour se reconstruire une nouvelle vie dans cette province qu'ils appellent maintenant leur chez-soi. À leur arrivée au Québec, ils se voient refuser l'accès aux soins de santé. Ces familles, qui se trouvent déjà dans des conditions particulièrement vulnérables, se voient dans l'obligation d'assumer les frais élevés reliés aux soins de santé. Cette situation ne peut plus durer.

Ces enfants doivent être couverts par la RAMQ pour pouvoir accéder à notre système de santé sans préjudice. Il est de notre devoir de leur permettre non seulement de mener une vie en santé,

Il est de notre devoir de leur permettre non seulement de mener une vie en santé, mais aussi d'être reconnus comme faisant partie intégrante de notre société

mais aussi d'être reconnus comme faisant partie intégrante de notre société en recevant les

mêmes services publics que leurs voisins, leurs camarades de classe et leurs amis.

Les départements de pédiatrie des facultés de médecine de la province, la Société canadienne de pédiatrie et l'Association des pédiatres du Québec travaillent à protéger et à promouvoir la santé et l'accès aux soins des enfants. Nous considérons comme prioritaire d'assurer leur bien-être afin qu'ils puissent réaliser leur plein potentiel en tant que membres actifs et engagés de notre société.

Toutefois, cet objectif ne pourra être pleinement réalisé que si tous les enfants vivant au Québec sont en mesure d'avoir librement accès à des soins de

santé complets dans notre système public.

L'accès aux soins de santé est un droit de la personne fondamentale et favorise l'intégration et l'inclusion au sein de la société, en particulier lorsque cela est possible dès la petite enfance. Travaillons de concert avec les instances publiques afin de faire en sorte que plus aucune famille québécoise n'ait à se préoccuper de questions financières lorsqu'il s'agit de la santé de leurs enfants.

*Sont cosignataires du texte:

Thérèse Côté-Boileau
Marc-André Dugas
Jean-Yves Frappier
Catherine Farrell
Pascale Hamel

III PROJET DE LOI SUR LA LAÏCITÉ

Une avancée tangible

Micheline Labelle

Fondatrice de l'Observatoire international sur le racisme et les discriminations de l'UQAM

Daniel Turp

Professeur titulaire à la Faculté de droit de l'Université de Montréal

Nous soussignés et soussignées, intellectuel.le.s et citoyen.nes du Québec, universitaires, enseignant.e.s au sein de collègues d'enseignement général et professionnel et appartenant à d'autres institutions, saluons la présentation du projet de loi 21 sur la laïcité de l'État. Celui-ci vise à enchâsser la laïcité dans une nouvelle loi fondamentale du Québec et à affirmer, ce que l'Assemblée n'a jamais fait à ce jour, que « [l']État du Québec est laïque ». Le projet de loi n° 21 fait en outre reposer la laïcité de l'État sur les quatre principes que sont : 1) la séparation de l'État et des religions ; 2) la neutralité religieuse de l'État ; 3) l'égalité de tous les citoyens et citoyennes et ; 4) la liberté de conscience et la liberté de religion.

Le projet de loi ne se limite donc pas à mettre en œuvre le seul principe de la neutralité, mais ajoute une pierre à l'édifice de la laïcité. Il s'inscrit dans une histoire qui a vu le Québec procéder à une laïcisation progressive de ses institutions publiques, réalisée notamment par la création d'un ministère de l'Éducation en 1962, par l'avènement en 1981 d'un Code civil du Québec séculier et par la déconsecration des commissions scolaires et des écoles publiques du Québec, par laquelle les Québécois.es ont collectivement renoncé à des droits constitutionnels.

Dispositions de dérogation

À l'instar de plusieurs autres nations et pays du monde, le Québec veut incarner le principe de laïcité dans des règles visant à régir et interdire le port des signes religieux par des personnes exerçant des fonctions au sein de l'État ou au sein de certains établissements d'enseignement, au nom du devoir de réserve en ce qui concerne les convictions politiques ou religieuses. Destinées à fixer la portée et à aménager l'exercice des libertés et des droits fondamentaux au Québec, ces nouvelles règles n'empêcheront pas de telles libertés et de tels droits de s'exercer dans le respect des valeurs démocratiques, de l'ordre public et du bien-être général des citoyen.ne.s du Québec et, comme le prévoira la nouvelle version de l'article 9.1 de la Charte des droits et libertés

Nous estimons que le projet de loi n° 21 énonce une neutralité réelle et apparente de l'État et prévoit une laïcité où l'État s'incarne dans ses représentants.e.s en autorité, conformément aux prescriptions de la Cour suprême dans l'arrêt Mouvement laïque québécois c. Ville de Saguenay de 2015, le seul arrêt unanime en matière de liberté de religion

de la personne (Charte québécoise), dans le respect de la « laïcité de l'État ».

Nous sommes par ailleurs d'avis qu'il est opportun de mettre la future loi sur la laïcité de l'État à l'abri de contestations fondées sur la Charte québécoise et la Charte canadienne des droits et libertés (Charte canadienne), en s'appuyant respectivement sur les dispositions de dérogation de ces deux lois. Les raisons en sont fort simples. En premier lieu, il s'agit de favoriser un climat de paix sociale et de prévoir un temps d'arrêt démocratique pendant cinq ans, sur un enjeu qui mobilise la société québécoise depuis plus d'une décennie. En second lieu, afin de marquer la différence légitime du Québec dans son traitement du pluralisme. Il y a lieu de rappeler que la Charte canadienne a été adoptée sans l'assentiment du gouvernement, du Parlement et du peuple du Québec.

Nous estimons que le projet de loi n° 21 énonce une neutralité réelle et apparente de l'État et prévoit une laïcité où l'État s'incarne dans ses représentants.e.s en autorité, conformément aux prescriptions de la Cour suprême dans l'arrêt Mouvement laïque québécois c. Ville de Saguenay de 2015, le seul arrêt unanime en matière de liberté de religion. Nous ne pouvons toutefois écarter la possibilité que la plus haute juridiction au Canada, se fondant sur l'article 27 de la Charte canadienne, selon lequel « toute interprétation de la présente charte doit concorder avec l'objectif de promouvoir le maintien et la valorisation du patrimoine multiculturel des Canadiens », juge la loi, ou certains de ses aspects, comme incompatible avec la jurisprudence et la tradition canadienne à ce jour. Dans ces circonstances, il appartient à l'Assemblée nationale du Québec, qui agit dans une

matière ressortissant à sa compétence constitutionnelle et dont la loi constitutive rappelle que celle-ci est, « par l'intermédiaire des représentants élus qui la composent, [...] l'organe suprême et légitime d'expression et de mise en œuvre de ces principes [démocratiques de gouvernement] », d'édifier une laïcité qui s'inscrit dans sa propre trajectoire historique.

Nous soussignés et soussignées récusons les accusations de racisme et de discrimination à l'égard des minorités de diverses cultures et religions, adressées à ceux et celles qui, comme nous, proposent une conception québécoise de la laïcité. Par sa spécificité et son histoire, le Québec nourrit une conception de la laïcité se rapprochant davantage de celle partagée par d'autres États démocratiques de tradition civiliste, comme la France, la Belgique et la Suisse, plutôt que de la vision multi-confessionnelle qui prévaut dans les pays de common law comme le Canada, les États-Unis d'Amérique et le Royaume-Uni.

Vaste appui

Nous constatons par ailleurs que des organisations de la société civile au Québec, regroupant des citoyen.ne.s de toutes provenances, notamment l'Association québécoise des Nord-Africains pour la laïcité et l'organisme Pour les droits des femmes du Québec, ont exprimé leur appui à cette conception québécoise de la laïcité, auxquelles s'ajoute l'appui provenant de plusieurs citoyen.ne.s issu.e.s d'autres minorités, dont témoignent les recherches sur le terrain et les sondages effectués depuis la dite « crise des accommodements raisonnables ». Dans ce domaine, il n'y a pas d'opposition binaire entre majorité et minorités ethnoculturelles comme le sous-tend un certain discours politique et dogmatique réducteur de la réalité. Il nous semble dès lors que la laïcité devrait être désirée pour ses vertus intrinsèques par l'ensemble des citoyen.ne.s du Québec, croyant.e.s ou non.

Le projet de loi sur la laïcité de l'État constitue une avancée tangible dans la voie de la laïcisation progressive du Québec. Son adoption par l'Assemblée nationale devrait contribuer à la consolidation du principe de la laïcité au Québec et est donc aujourd'hui éminemment souhaitable.

Ce texte a été cosigné par plus de 1000 Québécois. La liste complète peut être consultée sur Internet.

Un système de santé qui rend malades ses soignants

La logique industrielle du système de santé engendre la culpabilité chez les soignants

TEXTE COLLECTIF*

La chaîne de montage de l'usine de santé qu'ont mise en place nos gouvernements successifs menace très sérieusement de défaillir, car les ouvriers sont de plus en plus souffrants, abandonnant chaque jour l'usine pour partir en congé de maladie. Depuis la réforme de 2015, les heures liées aux congés de maladie des employés du réseau de la santé ont en effet augmenté de 24 %.

Le taux historique des congés de maladie met en lumière un aspect qui, selon nous, va bien au-delà d'une simple crise circonstancielle. La crise actuelle révèle plutôt un fossé abyssal entre les valeurs humanistes que portent et défendent les soignants et les valeurs de type industriel que le ministère et ses gestionnaires imposent avec une autorité machinale depuis plusieurs années.

Pour le ministère et ses gestionnaires, le « bon » soignant, c'est celui maintenant qui voit le plus de personnes dans le moins de temps possible. Celui qui jadis prenait son temps auprès d'une mère, d'une famille ou d'une personne âgée est aujourd'hui devenu le « bouc émissaire » de la nouvelle gestion publique. C'est ainsi que la logique comptable vient à la fois dévaluer et amputer le temps nécessaire à la réalisation de plusieurs pratiques comme l'écoute, l'accueil et l'accompagnement.

On voit bien comment cette situation ne peut qu'être préjudiciable pour la population. Quant aux soignants, cette nouvelle norme du « bon » soignant occasionne chez eux de la colère et un sentiment d'impuissance.

Le délire de la technocratie

Le temps qu'exige l'administratif est en voie de d'égaliser le temps consacré à la population. À titre d'exemple, actuellement, une demande d'hébergement en santé mentale dans le réseau public exige de remplir un questionnaire de 60 pages et plus, alors que moins de 8 pages suffisaient dans les années 2000.

Paradoxalement, alors que ces outils sont censés mieux desservir la population, jamais tels outils n'ont autant éloigné les soignants de la population. En fait, l'intensification des exigences technico-administratives est rendue à un point tel, en matière de quantité et de complexité, que l'ensemble du personnel de soutien aux soignants est maintenant mobilisé à la gestion des procédures technico-administratives. Conséquemment, non seulement les soignants ont de moins en moins de temps pour être auprès de la population, mais ils sont aussi de moins en moins aidés pour gérer les impasses cliniques qu'ils rencontrent dans leur travail.

Crise des valeurs et perte de sens

La rentabilité, la performance, l'optimisation, la concurrence et la compétition représentent autant de valeurs que de principes issus de la logique industrielle où la performance et les résultats sont évalués strictement en termes comptables. Or, ces valeurs et ces principes sont la plupart du temps en contradiction profonde avec les valeurs, les normes et même le code de déontologie des métiers relationnels. Chemin faisant, l'évaluation comptable de la performance comme nouvelle norme institutionnelle engendre chez les soignants un sentiment de culpabilité, d'incompétence et une de perte de sens dans ce qu'ils font.

Prendre un congé de maladie

Enfin, pour faire face à la détresse des soignants, l'institution propose de revoir leur gestion du temps et du stress, et on les réfère vers les programmes d'aide aux employés (PAE). Aussi nécessaires et aidantes soient-elles, ces solutions individuelles révèlent le déni institutionnel des causes structurelles qui sont, croyons-nous, à la source de la souffrance qui assaille actuellement des milliers de soignants. Étant incapables de surmonter le conflit entre leurs valeurs humanistes et celles imposées par le monde industriel d'un côté, et incapables, de l'autre côté, de se résigner à quitter le réseau de la santé, les soignants finissent en effet par tomber malades du fait de leur souffrance inédite et n'ont d'autre choix que de partir en congé de maladie.

L'espoir d'un rétablissement ?

L'étiquette psychologique de « résistance au changement » comme explication causale de la hausse des congés de maladie des soignants ne tient pas la route. Il y a beaucoup trop de recoupage dans les témoignages des soignants pour réduire cette souffrance aux dimensions individuelles. Mettre en valeur les solutions organisationnelles ne peut qu'ouvrir la voie, selon nous, au rétablissement des milliers de soignants « partis » en congé de maladie.

La société québécoise doit donc exiger que le ministère s'engage à désintoxiquer les pratiques soignantes de la logique comptable et du délire chronique de la technocratie institutionnelle afin que les soignants puissent être libérés de leur fardeau et retourner ainsi faire dignement leur travail auprès de la population:

*Sont cosignataires du texte: Marjolaine Goudreau, présidente du RECIFS (Association des travailleuses sociales et techniciennes en travail social); Natalie Stake-Doucet, présidente de l'Association québécoise des infirmières et infirmiers; Isabelle Leblanc, présidente des médecins québécois pour le régime public; Charles Roy, président de l'Association des psychologues du Québec; Angelo Soares, professeur au Département d'organisation et ressources humaines de l'École des sciences de la gestion à l'Université du Québec à Montréal.

III SANTÉ

Accoucher dans la douleur

Diane Francœur, M.D., FRCSC, MHCM

Présidente de la Fédération des médecins spécialistes du Québec (FMSQ)

Les événements vécus par un jeune couple entre l'hôpital de La Malbaie et l'hôpital Saint-François-d'Assise le week-end dernier ont connu une fin heureuse avec l'arrivée d'un bébé bien en santé. Mais nous ne devons remercier que les parents cette fois-ci. À haute vitesse, pendant que bébé pointait du nez sur le siège arrière, papa évitait en plus une carcasse sur la route chemin faisant.

En 2019, cette situation est tout à fait inacceptable. Est-il normal que, dans une ville qui profite d'une industrie touristique florissante, d'un casino et même d'un hôpital, un couple soit contraint de conduire jusqu'à Québec en pleine nuit? Il y a pourtant partout au Québec des ambulances qui transfèrent des cas de grossesse à risque. Pourquoi cela n'a-t-il pas été fait dans ce cas-ci?

Toute cette situation, digne du tiers-monde, mérite autant d'être décriée qu'une directive qui interdit maintenant aux nouveaux pères de se déplacer avec leur bébé dans les corridors d'un hôpital, de peur qu'ils chutent et qu'ils lui infligent des blessures. Heureusement que le ridicule ne tue pas!

Un plan de transport intégré

Pour éviter que ne se reproduisent pareilles situations traumatisantes, une solution de transport par ambulance, voire par hélicoptère, doit être mise en place. Le ministère de la Santé et des Services sociaux doit élaborer et déployer un réel plan de transport universel pour assurer la sécurité des patients

dans des régions où les bris de services en obstétrique sont prévisibles, ou encore en chirurgie et en anesthésie.

Ainsi, chaque fermeture d'unité d'obstétrique devrait minimalement être assortie d'un plan de transport par ambulance. Cela sécuriserait les patients, encore davantage les femmes enceintes. Le centre hospitalier devant accueillir les ambulances et leurs patients en serait informé, permettant une gestion moins chaotique de l'urgence. Du reste, les ambulanciers sont formés pour faire des accouchements en situation d'urgence.

Le minimum requis

Depuis plusieurs semaines, les médias rapportent les déplacements forcés de mères vivant en région afin d'accoucher dans de plus grandes localités. Cela soulève inévitablement la question de la masse critique: quel est le chiffre magique minimum d'accouchements à atteindre, avec ou sans césarienne, pour maintenir à temps complet en région un chirurgien et une équipe médicale?

D'autres questions tout aussi pertinentes se posent: quels services une région devrait-elle minimalement offrir? Que faire lorsque nous fermons temporairement une unité de soins par manque de ressources? Quel serait le plan d'ensemble pour pallier les bris de services en région?

Plus d'agilité dans l'organisation

Nous devons aborder plus concrètement ces questions, car la précarité des équipes et le surmenage découlant du travail en heures supplémentaires obligatoires entraînent des risques accrus

pour les patients et le personnel soignant. Il faut absolument revoir l'organisation et la gestion du travail dans nos hôpitaux afin de s'adapter aux réalités des jeunes travailleurs en santé.

Bien des postes sont actuellement vacants, mais ils ne correspondent pas aux aspirations de la nouvelle cohorte, pour qui la conciliation travail-vie personnelle prend un sens différent que pour la génération précédente.

Une pénurie cachée

Et il ne manque pas seulement de médecins ou d'infirmières. Il y a également un manque criant de préposés et d'auxiliaires. Tout cela mis ensemble, la pénurie de personnel est devenue une question de précarité dans le réseau, à travers tout le Québec.

Ainsi, de plus en plus fréquemment, des unités de soins sont fermées et les patients sont dérotés vers d'autres centres, faute de personnel. À Québec ou à Montréal, des lits restent vides et des unités entières sont régulièrement fermées, faute de personnel. Nous ne sommes pas loin du point de rupture dans certains cas.

Pourquoi ne pas déjà prévoir un plan de continuité des services lorsque nous savons précisément ce qui s'en vient — par exemple durant le long week-end de Pâques et des Fêtes? Pourquoi ne pas mettre en place une offre stable et prévisible de services médicaux aux citoyens, en leur donnant accès à des corridors de services efficaces et sécuritaires?

Il est plus que temps d'en parler. Le travail supplémentaire obligatoire doit demeurer une mesure exceptionnelle, la garantie de services aux citoyens doit devenir une mesure essentielle.

III ASTRONOMIE

L'image d'un monstre de l'espace

Deux cents chercheurs parviennent à photographier un trou noir et à confirmer la justesse de la théorie d'Einstein

PAULINE GRAVEL
LE DEVOIR

Même Einstein, qui avait pourtant prédit leur existence, doutait que la nature ait pu générer des objets aussi étranges. Et voilà qu'une équipe de plus de 200 chercheurs nous présente la toute première preuve visuelle directe de leur présence dans notre univers.

L'image qu'on nous donne à voir surprend en soi, ne serait-ce que par le fait qu'un trou noir est un objet céleste qui est invisible, car sa gravité est si forte qu'elle ne laisse rien échapper de ce qui s'est engouffré en son sein, ni même la lumière.

Mais ce que l'Event Horizon Telescope a capté est en fait la silhouette du trou noir supermassif M87, qui est situé à 55 millions d'années-lumière de la Terre, au centre de la galaxie Messier 87. Essentiellement, l'image nous montre ce qui borde le trou noir et est illuminé par les gaz chauds qui sont derrière lui.

Un trou noir est un objet très massif et très compact qui est bordé par une frontière, qu'on appelle l'horizon. À l'intérieur de cette frontière, tout est aspiré vers le trou noir sans pouvoir s'en échapper en raison de son énorme force de gravité. Par contre, la matière et la lumière qui se trouvent à l'extérieur de l'horizon réussissent généralement à se dérober à l'attraction gravitationnelle du trou noir.

La partie sombre au centre du disque correspond donc à l'intérieur de l'horizon du trou noir. Sa taille nous renseigne sur la quantité de masse que renferme le trou noir, soit 6,5 milliards de fois la masse du Soleil pour M87.

Ce cœur sombre est entouré d'un anneau brillant situé quant à lui à l'extérieur de l'horizon et dont la lumière est celle émise par les gaz et la matière se trouvant très près du trou noir.

« La très forte gravité du trou noir entraîne la matière et les gaz à tourbillonner autour et vers le trou noir à une vitesse proche de celle de la lumière. Ce mouvement induit beaucoup de frottement entre les particules qui peuvent ainsi atteindre une température de 10 millions de degrés Celsius. Quand un gaz est aussi chaud que ça, il émet beaucoup de lumière », explique Julie Hlavacek-Larrondo qui détient une chaire de recherche du Canada en astrophysique observationnelle des trous noirs.

Ce qui a réjoui le plus les chercheurs qui ont participé à cet exploit astronomique est le fait que les images du trou noir M87 confirment exactement la théorie de la relativité générale d'Einstein.

« En 1915, Einstein publie sa théorie, dont les équations prédisent clairement l'existence de trous noirs. Mais il



Les puissantes antennes d'Atacama, dans les Andes chiliennes, font partie de l'Event Horizon Telescope, créé pour capter l'image du trou noir M87. EUROPEAN SOUTHERN OBSERVATORY

se demandait comment la nature pouvait créer des objets aussi compacts et dotés d'une gravité aussi forte. Ces objets lui semblaient tellement étranges qu'il ne croyait pas qu'ils puissent exister et il a ignoré ses résultats. Puis, cinquante ans se sont écoulés avant que les astronomes fassent des observations indiquant que les trous existaient bel et bien », relate la chercheuse de l'Université de Montréal.

Ainsi, « selon la relativité générale, les trous noirs sont si massifs, leur gravité est si forte, qu'ils courbent la lumière qui se trouve à proximité de leur horizon », rappelle la professeure de l'Université McGill Daryl Haggard, qui est coauteure de deux des six articles publiés mercredi dans *The Astrophysical Journal Letters* au sujet de cette première image d'un trou noir.

Ce phénomène expliquerait ainsi en partie l'asymétrie de la luminosité de l'anneau entourant l'ombre du trou noir.

« Certaines régions de l'anneau sont plus brillantes parce que la lumière arrive à échapper plus facilement à l'attraction du trou noir que dans d'autres

régions, comme celles derrière le trou noir, ajoute M^{me} Hlavacek-Larrondo.

« De plus, quand on regarde le disque qui est en rotation avec une certaine inclinaison, la lumière émise par le gaz qui se dirige vers nous sera plus brillante que celle du gaz qui s'éloigne de nous dont les photons auront du mal à atteindre nos yeux puisqu'ils s'écartent de nous au lieu de s'en rapprocher. »

Défi scientifique

Pourquoi a-t-il été si difficile d'obtenir une telle image ?

« Les trous noirs sont très loin de nous et leur lumière n'est pas très brillante. Mais surtout, ils sont très petits. Ils font tout au plus quelques fois la taille de notre système solaire. Il nous fallait donc un télescope capable de fournir des images d'une très grande précision, qui permettrait, par exemple, de lire un journal à New York depuis un café à Paris », affirme M^{me} Haggard.

Pour obtenir une telle précision d'image, un télescope de la taille de la Terre était nécessaire. Comme on ne pouvait pas construire un miroir d'une

Ces objets semblaient tellement étranges [à Albert Einstein] qu'il ne croyait pas qu'ils puissent exister et il a ignoré ses résultats

JULIE
HLAVACEK-LARRONDO



telle dimension, on a fait appel à huit radiotélescopes, soit huit antennes posées en hautes altitudes, notamment sur les volcans d'Hawaï et du Mexique, sur les montagnes de l'Arizona et de la Sierra Nevada espagnole, dans le désert chilien d'Atacama et en Antarctique.

Les signaux captés par chacune de ces antennes ont été rassemblés et corrélés par une technique appelée interférométrie à très longue base.

Les images de M87 ont donc été synthétisées à partir des ondes millimétriques — ayant des longueurs d'onde un peu plus courtes que les ondes radio — émises par le trou noir, et captées par cet éventail de radiotélescopes dénommé Event Horizon Telescope (EHT).

Mais l'analyse de ces signaux a été très ardue et a nécessité le développement de nouvelles technologies et la collaboration de plus de 200 chercheurs de 59 institutions à travers le monde. Cela a pris deux ans pour analyser et interpréter les observations captées du 5 au 11 avril 2017 et synthétiser l'image que nous découvrons aujourd'hui.

Une sortie dans l'espace épuisante pour David Saint-Jacques

LA PRESSE CANADIENNE

L'astronaute canadien David Saint-Jacques affirme qu'il lui faudra probablement des années pour assimiler pleinement l'expérience de sa sortie dans l'espace, à l'extérieur de la Station spatiale internationale.

M. Saint-Jacques a parlé mercredi aux journalistes par l'entremise d'une liaison vidéo en direct de la station spatiale, deux jours après être devenu le quatrième Canadien à effectuer une sortie dans l'espace.

Il a indiqué que sa sortie spatiale, d'environ six heures et demie, avait

été physiquement et psychologiquement éprouvante, et l'a comparée à un marathon. Mais M. Saint-Jacques a dit qu'il était tellement rempli d'adrénaline lorsqu'il est rentré à l'intérieur de la station spatiale qu'il a eu du mal à dormir cette nuit-là.

Le Canadien et sa collègue américaine Anne McClain sont sortis de la station spatiale lundi. Ils ont notamment procédé à la mise à niveau du système de communication sans fil de l'engin spatial et à la connexion de câbles d'appoint pour donner au Canadarm2 une source d'alimentation de rechange.

Le Canadarm2 est un type de bras robotique attaché à la station spatiale créé par des ingénieurs canadiens. Il est utilisé pour effectuer diverses tâches de maintenance et pour recevoir des capsules de marchandises sans pilote lancées de la Terre.

M. Saint-Jacques a expliqué que chaque mouvement effectué lors d'une sortie dans l'espace était chorégraphié et qu'il avait eu peu de temps pour se détendre et admirer l'incroyable exploit d'ingéniosité humaine auquel il participait.

Mais il a dit que toute l'expérience avait été une pure joie.



David Saint-Jacques a parlé mercredi aux journalistes par l'entremise d'une liaison vidéo en direct de la station spatiale. JACQUES NADEAU LE DEVOIR

LEDEVOIR

1265, rue Berri, 8^e étage,
Montréal (Québec) H2L 4X4
Métro Berri-UQAM
Ouvert du lundi au vendredi
de 8 h 30 à 16 h 30



Suivez-nous
sur LeDevoir.com
et sur nos réseaux
sociaux



RÉDACTION

Téléphone
514 985-3333
Courriel
redaction@ledevoir.com

RENSEIGNEMENTS ET ADMINISTRATION

Téléphone
514 985-3333

ABONNEMENTS

(du lundi au vendredi
de 7 h 30 à 16 h 30)
Téléphone
514 985-3355
Extérieur de Montréal
1 800 463-7559 (sans frais)
Courriel
abonnements@ledevoir.com
Télécopieur
514 985-5967

PUBLICITÉ

Téléphone
514 985-3399
Extérieur de Montréal
(sans frais)
1 800 363-0305
Courriel
publicite@ledevoir.com
Télécopieur
514 985-3340

AVIS PUBLICS ET APPELS D'OFFRES

Téléphone
514 985-3452
Courriel
avisdev@ledevoir.com
Télécopieur
514 985-3340

PETITES ANNONCES ET PUBLICITÉ PAR REGROUPEMENT

Téléphone
514 985-3322
Courriel
petitesannonces@ledevoir.com
Télécopieur
514 985-3340

Le Devoir peut, à l'occasion, mettre la liste d'adresses de ses abonnés à la disposition d'organisations reconnues dont la cause, les produits ou les services peuvent intéresser ses lecteurs. Si vous ne souhaitez pas recevoir de correspondance de ces organisations, veuillez en aviser notre service à la clientèle. Le Devoir est publié du lundi au samedi par Le Devoir inc., dont le siège social est situé au 1265, rue Berri, 8^e étage, Montréal (Québec) H2L 4X4. Il est imprimé par Imprimerie Mirabel inc., 12800, rue Brault, Saint-Jacques de Mirabel, division de Québecor Media, 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal, qui a retenu pour la région de Québec les services de l'imprimerie du Journal de Québec, 450, avenue Béchard, Québec, qui est la propriété de Corporation SunMedia, 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal. Envoyé de publication — Enregistrement no 0658. Dépôt légal: Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2007.